



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 24.06.2013.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;  
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE, MM.  
Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ;  
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,  
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André  
GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS,  
Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. Eric DEVOS, Mme Chantal VANDENBROUCKE-  
VANRUYMBEKE, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et  
Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Secrétaire Communal, Secrétaire.

-----

Madame Marion HOF, Conseillère Communale, est excusée.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.30 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,  
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 14.06.2013.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**M.R. – ACTION – P.S.-ECOLO**

-----

Avant d'entamer la séance proprement dite, Monsieur le Président donne lecture d'une  
lettre datée du 19.06.2013 émanant de Madame Charlotte GRUSON, Conseillère élue sur  
la liste n°9, demandant un congé à l'occasion de la naissance d'un enfant et ce, du  
24.06.2013 au 28.07.2013.

Il précise qu'il peut, en exécution de l'article L 1122-6 du Code de la Démocratie Locale,  
être procédé au remplacement de l'intéressée si la majorité des membres du groupe  
auquel appartient le demandeur sollicite le remplacement. Il donne lecture d'une  
demande émanant du groupe ACTION de procéder au remplacement de Madame  
Charlotte GRUSON.

Le Conseil prend ensuite connaissance d'un rapport dressé par le Secrétariat Communal  
certifiant que Madame Chantal VANRUYMBEKE, élue première suppléante sur la liste 9 aux  
élections communales du 14 octobre 2012 en cette Ville, pour ledit remplacement, n'a,  
jusqu'à ce jour :

- pas cessé de remplir toutes les conditions de l'électorat visées par l'article 1<sup>er</sup> ou  
l'article 1<sup>er</sup> bis de la Loi Electorale Communale ;
- pas été déchue du droit d'éligibilité par condamnation, ni exclue des droits  
électoraux par application de l'article 6 du Code Electoral, ni suspendue dans  
l'exercice des droits électoraux par application de l'article 7 du même Code ;

- pas été frappée de déchéance en application de la loi du 30 juin 1961 relative à l'épuration civique (art. 123 sexiè à noniè du Code Pénal) ;
- pas été condamnée, même avec sursis, au cours des douze dernières années, du chef de l'une des infractions décrites aux articles 240, 241, 243 et 245 à 248 du Code Pénal commises dans l'exercice de fonctions communales.

De plus, il est attesté que l'intéressée ne se trouve pas dans les cas d'incompatibilités, fonctionnelles professionnelles, liées à la parenté ou à l'alliance, prévus, notamment, aux articles L 1125-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Dès lors, rien ne s'oppose à ce que les pouvoirs de l'élue susvisée soient validés.

Monsieur le Président propose de passer, conformément aux dispositions de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la prestation de serment déterminé par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1860 de Madame Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE.

Madame Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE prête entre les mains de Monsieur le Président le serment : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Monsieur le Président déclare Madame Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE installée.

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.05.2013.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.05.2013 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que :

- l'observation faite par le groupe MR lors de l'examen des comptes 2012 et relative aux réserves émises sur la qualité du travail de nettoyage des avaloirs doit être consignée dans le procès-verbal ;
- le 12<sup>ème</sup> objet relatif à la cession de la voirie desservant la Zone d'Activité Economique de « La Jatte » entre la chaussée du Pont Rouge et la Route de Ploegsteert à Warneton manque de précisions en termes de charge d'entretien pour la Ville et doit être complété.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.05.2013 moyennant les remarques susvisées.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 27.05.2013 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

**2<sup>e</sup> objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, à 7780 Comines-Warneton dans la rue de la Morte-Lys, à l'opposé du n°64. Décision du Conseil Communal du 29.04.2013 (3<sup>ème</sup> objet). Abrogation. Nouvelle décision. Arrêt.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite connaître les résultats chiffrés des contrôles de vitesse effectués à l'aide du radar préventif dans des zones sensibles à la vitesse (zones résidentielles avec enfants jouant sur la voie publique), notamment le chemin d'Halluin à Comines. Il demande à ce qu'une étude sur les zones sensibles en matière de vitesse soit menée et intégrée dans un programme.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone auprès de la Police Locale, rappelle que ce type de radar est placé à la demande de riverains ayant un sentiment d'insécurité subjective, qu'avant de mettre en œuvre le radar répressif, les résultats font l'objet d'une analyse (créneaux horaires, endroits accidentogènes, ...). Il précise qu'aucune diminution de la vitesse n'est constatée malgré la présence de radars et que le produit des amendes routières ne vient pas alimenter les caisses de la Ville.

Monsieur le Président précise que la configuration du chemin d'Halluin (voirie étroite) ne peut permettre des vitesses excessives.

**3<sup>e</sup> objet : Centre Public d'Action Sociale. Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du C.P.A.S.. Approbation. Décision.**

Le Conseil prend connaissance d'une délibération prise en date du 19.03.2013, parvenue le 26.03.2013 à l'Hôtel de Ville de Comines-Warneton par laquelle, à l'unanimité, le Conseil de l'Action Sociale décide d'adopter un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants.

En application de l'article 40 de la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide d'approuver la décision du Conseil de l'Action Sociale du 19.03.2013 relative à l'adoption d'un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur.

Dûment revêtue de la mention approbative de la présente assemblée, trois exemplaires de la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 19.03.2013 seront transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S., pour toutes suites voulues.

**4<sup>e</sup> objet : Plan Marshall 2.Vert. Rénovation du Site S.A.R./MC 106 dit « Atelier Mobilier de Bureau Declercq ». Convention à conclure avec la SOWAFINAL relative à l'octroi d'un prêt pour investissement d'un montant de 3.786,37 €. destiné à couvrir le subside régional octroyé dans le cadre des travaux de démantèlement de la cabine électrique. Approbation. Délégation. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**5<sup>e</sup> objet : Financement alternatif, Restructuration du Commissariat de Police de Comines. Phase 2. Marché public de travaux. Lot 2 : charpente et menuiseries. Avenant 2. Approbation. Délégation. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**6<sup>e</sup> objet : Financement alternatif, Restructuration du Commissariat de Police de Comines. Phase 2. Marché public de travaux. Lot 5 : électricité. Avenant 2. Approbation. Délégation. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**7<sup>e</sup> objet : A.S.B.L. Jeunes à votre service. Désignation de cinq représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**8<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.E.G.. Désignation de cinq représentants aux assemblées générales. Décision.**

Par 12 voix pour, celles de Madame Chantal BERTOUILLE et Monsieur Luc DE GEEST, Echevins, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, David KYRIAKIDIS, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS, Frank EFESOTTI, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 12 abstentions, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Stéphane DEJONGHE, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Monsieur Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**9<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.E.G.. Désignation de deux candidats administrateurs. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**10<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale ordinaire du 27.06.2013. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Par 22 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur Eric DEVOS, Madame Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, M. Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 2 voix contre, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir si la S.P.R.L. N. BRAEM est déjà propriétaire des parcelles de terrain sises dans le zoning du Godshuis.

Monsieur le Président précise que l'acte de vente sera passé dans les prochaines semaines.

**11<sup>e</sup> objet : Intercommunale IPALLE. Désignation de cinq représentants aux assemblées générales. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**12<sup>e</sup> objet : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale du 26.06.2013. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite attirer l'attention des membres de la présente assemblée sur l'intérêt de ne pas laisser remblayer par une société privée les berges du ruisseau de la « Haute Planche ».

Monsieur le Président rappelle que le cours d'eau en question est un ruisseau géré par les Provinces de Hainaut et de Flandre Occidentale et précise que des rencontres entre les services provinciaux compétents se tiennent régulièrement sur ce type de cours d'eau.

**13<sup>e</sup> objet : Intercommunale IFIGA. Désignation de cinq représentants aux assemblées générales. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**13<sup>e</sup> objet a : Intercommunale IFIGA. Désignation de trois candidats administrateurs. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**14<sup>e</sup> objet : Intercommunale IFIGA. Assemblée générale du 26.06.2013. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**15<sup>e</sup> objet : Intercommunale IMIO. Désignation de cinq représentants aux assemblées générales. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Soumission du dossier de demande de renouvellement d'agrément (période 2014-2016). Approbation. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**17<sup>e</sup> objet : Urbanisme. Elaboration des nouveaux Plans Communaux d'Aménagement P.C.A.R. n°4 « Espace Sentier de Gand » et P.C.A. n°5 « Rue des Briqueteux ». Demande de prorogation du délai d'adoption auprès du S.P.W.-D.G.O.4. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**18<sup>e</sup> objet : Urbanisme. Elaboration des nouveaux Plans Communaux d'Aménagement P.C.A.R. n°4 « Espace Sentier de Gand » et P.C.A. n°5 « Rue des Briqueteux ». Demande de prorogation de la subvention auprès du S.P.W.-D.G.O.4. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

**19<sup>e</sup> objet : Enseignement fondamental communal. Année scolaire 2012-2013. Déclaration de la vacance d'emploi. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

-----

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, souhaite connaître l'état d'avancement de l'abri à construire au cimetière de Bas-Warneton destiné à abriter le personnel du service technique et le matériel.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Cimetières dans ses attributions, précise que cet aménagement a été évoqué lors de la dernière réunion de la Commission des Cimetières et fait partie des travaux à effectuer.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite savoir si, dans le dossier de demande de permis d'urbanisme introduite par la S.A. CL Warneton portant sur des modifications aux immeubles situés sur le site de l'ancienne Jatte à Warneton. Il trace un parallélisme entre ce dossier et le dossier de la S.P.R.L. N. BRAEM et son exploitation à Bas-Warneton.

Monsieur le Président précise que l'organisation d'une enquête publique a été exigée par le Collège Echevinal et est en cours, que la demande porte tant sur des régularisations de travaux déjà effectués que sur des propositions de modifications destinées à améliorer l'exploitation du site, notamment en termes de mobilité et de sécurité.

-----

**19<sup>e</sup> objet a : Environnement. Bas-Prés de la Lys et terrains avoisinant. Lutte contre les inondations. Examen. Décision.**

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

*« Objet : Les Bas-Prés de la Lys et les terrains avoisinants n'entrent-ils pas dans la problématique de la lutte contre les inondations ?*

*A ce titre, nous vous livrons quelques descriptions de la transformation de paysages le long de la route des écluses au bord du ruisseau Kortekeer, à l'intérieur du périmètre d'étude de l'étude d'incidences de la rectification de la Lys et du PCA Kortekeer.*

*Dans un premier temps, au début de l'hiver les prés ont été drainés, ensuite au début du printemps l'herbe passée au rond up, enfin un travail de la terre en profondeur a été effectué récemment. Heureusement les plans d'eau existants sur les cartes les plus anciennes de notre région n'ont pas été remplis, mais bien en partie asséchés.*

*Les exploitants sont-ils autorisés à faire ce genre de transformations. Je suis très inquiet pour l'avenir de ce biotope inondable, car si on le transforme en champ, il serait aisé d'y apporter des terres et rehausser le niveau avec des conséquences sérieuses*

*Ces prairies basses ont été maintes fois inondées ces dernières années et constituent un bassin d'orage extrêmement important dans la gestion des eaux d'écoulement du ruisseau Kortekeer. Ce cours d'eau draine un bassin versant de près de 4000 hectares. Les crues sont parfois spectaculaires et les bâtiments d'une entreprise voisine ont déjà été plusieurs fois inondés. A l'heure où l'intercommunale Ipalle s'applique à faire une enquête publique sur la gestion des crues dans les principaux bassins de la commune de Comines-Warneton, je signale l'intérêt de la diffusion de ce genre d'information.*

*A quelques dizaines de mètres en amont de ces lieux se développera bientôt Le Plan Communal d'Aménagement Kortekeer. Des modifications notables dans la vocation des terrains qui jouxtent ce plan d'aménagement risquent de fausser les études d'incidences et les enquêtes publiques qui ont déterminé les décisions prises afin d'autoriser la création du PCA Kortekeer.*

*Je vous demande d'être vigilants par rapport à ces travaux.  
Il me semble que ces travaux sont en inadéquation avec les points 2, 3 et 4 de la circulaire Forêt.*

*Merci pour votre attention.*

*Philippe Mouton  
Frank Efesotti ».*

Il demande à ce que des contacts soient pris, via le P.C.D.N., avec l'exploitant de la prairie située à Comines le long de la route des Ecluses, entre le cours d'eau le Kortekeer et le RAVeL situé le long du Canal Comines-Ypres.

Monsieur le Président précise qu'une vigilance accrue sera apportée à ce type de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

-----

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, suggère de créer, à côté des zones bleues, des « zones vélos » incitant à limiter l'usage des véhicules automobiles.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin ayant notamment la Mobilité dans ses attributions, précise que cet objet peut être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la « Commission Communale Vélo » et précise qu'une étude a déjà été effectuée à ce sujet. Monsieur le Président précise qu'à l'heure actuelle, quelque 200 emplacements pour vélos existent dans l'entité.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, souhaite savoir si une suspension provisoire de la taxe sur les terrasses est envisagée.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Commerce et les Finances dans ses attributions, précise qu'il s'agit d'une redevance pour occupation du domaine public, que ce type de demande se fait sur base volontaire de la part des exploitants de débits de boissons et qu'il n'est pas possible de réserver une suite positive à ce type de demande.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite connaître la suite qui sera réservée à la candidature qu'elle a posée pour la commission du jumelage.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin ayant notamment les Jumelages dans ses attributions, précise que les candidatures sont à l'examen et que la nouvelle commission se tiendra dans le courant du mois de septembre.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21.40 heures.

Le Secrétaire,

C. VANYSACKER.

Le Président,

G. DELEU.